

## Conduite accompagnée (AAC)

### La conduite accompagnée : Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) :

Le principe de la conduite accompagnée est de permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience dès 15 ans.

### Les avantages :

- + 25% de taux de réussite à l'examen du permis.
- Diminution de la surprime d'assurance.
- Permis probatoire de 2 ans et non de 3 (récupération de 3 points par an).

### Public :

L'AAC permet l'apprentissage de la conduite dès 15 ans. L'élève commence par passer son code et suit 20h minimum de leçons de conduite + les 2 heures de rendez-vous préalable (avec son accompagnateur)  
L'élève recevra une attestation de " fin de formation initiale ", à partir du moment où le moniteur considère son élève prêt à prendre la route et commencer ainsi la conduite accompagnée. Elle consiste à parcourir au moins 3000 km au volant avec un accompagnateur, "ange gardien " titulaire du permis B depuis au moins 5 ans. Durant l'apprentissage, l'élève et son accompagnateur participent à 2 rendez-vous pédagogiques de 3h chacun avec le moniteur.

La phase de conduite accompagnée doit durer au moins un an, et l'apprenti conducteur doit parcourir au moins 3000 Km aux côtés de son accompagnateur. Tout au long de cette période, les trajets et le kilométrage doivent être inscrits sur le carnet pour le suivi.

Le **passage de l'épreuve pratique à 17,5 ans** concerne tous les candidats AAC.

Un candidat AAC examiné à " 17.5 ans " se verra délivrer un permis provisoire (CEPC) portant la mention « vaut titre de conduite à compter du.... » renseigné de la date anniversaire des 18 ans de l'intéressé.

### Le conducteur en AAC est soumis aux règles suivantes :

- Obligation d'apposer le disque "Conduite Accompagnée" à l'arrière du véhicule quand il est au volant
- Limitations de vitesse : en tant que jeune conducteur, il n'est pas soumis aux mêmes limitations que son accompagnateur : 110 Km/h au lieu de 130 sur autoroute, 100Km/H au lieu de 110 sur voie rapide, et enfin 80Km/H au lieu de 90Km/H sur les routes.
- L'apprentissage anticipé de la conduite n'est un droit valable qu'en France. Un conducteur en AAC n'a pas le droit de passer les frontières au volant du véhicule.
- Durant la conduite accompagnée, le conducteur en formation devra se réunir avec son ou ses accompagnateurs, ainsi que son formateur pour 2 rendez-vous pédagogiques au minimum, d'une durée totale de 6 heures.



## Pièces à fournir

- Copie recto verso de la pièce d'identité (en cours de validité)
- Copie de l'ASSR 1 ou 2 (passée au Collège)
- Pour les ressortissants de la Communauté Européenne : justificatif de domicile de + de 6 mois
- Pour les étrangers : copie recto verso de la carte de séjour en cours de validité et à jour.
- Entre 16 et 18 ans, copie de l'attestation de recensement
- Entre 18 et 25 ans, copie de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- 4 photos d'identité identiques (**E-PHOTOS avec code numérique – normes ANTS**)
- 8 timbres au tarif en vigueur
- 1 copie d'un justificatif de domicile de – de 6 mois (*eau, électricité, gaz, téléphone, internet, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement : incendie, risques locatifs ou responsabilité civile, Titre de propriété ou quittance de loyer*)

### Si ce justificatif n'est pas à votre nom, il faudra en plus :

- 1 copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Une attestation d'hébergement de – de 6 mois de la personne qui vous héberge
- 1 copie du justificatif de domicile de – de 6 mois de l'hébergeant

### Les formations de code sont disponibles aux lieux suivants :

Auto-Ecole	Adresse & Téléphone	Horaire d'ouverture du lundi au vendredi	Horaires des séances	Horaire d'ouverture le samedi	Horaires des séances
Montpellier Centre Ville Face cinéma « le Royal »	8, rue Boussairolles 04 67 58 25 25	09h à 20h sans interruption	Chaque début d'heure (dernière séance à 19h)	09h à 17h00	Chaque début d'heure
Montpellier Fac de LETTRES à proximité de Paul Valéry	26 av. du Docteur PEZET 04 67 87 57 57	10h à 19h sans interruption		BUREAU Fermé Conduite uniquement	
Montpellier Fac de PHARMA Face Fac de Pharmacie	48, av. Charles Flahaut 04 67 16 26 26	De 10h à 12h et de 14h à 19h			
Lunel	2 Bd Diderot 04 67 71 39 69	De 10h à 12h et de 14h30 à 19h	Chaque début d'heure (dernière séance à 18h)	De 10h à 12h	
Mauguio	217 Bd Jean Macé 04 67 29 56 54	De 10h à 12h et de 15h à 19h30 Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h30			
Villeneuve les Maguelone	70, av. De la Gare 04 67 69 37 00	De 14h à 19h			

